
Préparation / Durée de l'examen / Points

L'examen oral est soumis à une stricte limitation de temps. Une telle contrainte a été délibérément intégrée dans l'épreuve.

A. Temps de préparation individuelle: 30 minutes

Nous vous recommandons la gestion du temps suivante:

- Partie 1: Etude de cas → Situation de prévoyance effective/théorique 20 minutes
- Partie 2: Questions sur la base du premier contact téléphonique 10 minutes

B. Examen: 30 minutes

- Présentation de l'étude de cas / questions 30 minutes

C. Points

Au total, vous pouvez obtenir 100 points à cet examen. Ceux-ci sont attribués comme suit:

- Partie 1: calcul de la situation de prévoyance effective/théorique 40 points
 - Partie 2: questions sur la base du premier contact téléphonique 30 points
 - Partie 3: questions des experts pendant l'entretien avec le client 15 points
 - Compétences sociales et méthodologiques 15 points
- Total 100 points**

Partie 1: Etude de cas → Situation de prévoyance effective/théorique

Après votre premier contact téléphonique avec le client, vous disposez d'un grand nombre d'informations et de documents.

Exercice de calcul de la situation de prévoyance:

1. Calculez le scénario **Age** de Melissa et Serge Habegger.
 - 1.1. **Situation effective** – la situation actuelle sur la base des assurances disponibles

Etablissez à la main un graphique de prévoyance faisant apparaître de manière détaillée les prestations et les lacunes de revenus à la **retraite de Melissa et Serge Habegger**.
 - 1.2. **Situation théorique** – faites des propositions pertinentes permettant de combler les lacunes.
 - a) Le couple attend que vous lui présentiez plusieurs solutions d'assurance pour leur situation personnelle à la retraite.
 - b) Faites également des propositions qui n'isolent pas la solution, mais la présente dans le cadre de l'ensemble de sa prévoyance (invalidité, décès, vieillesse).
 - c) Les clients voudraient savoir ce qui se passerait s'ils partaient tous deux à la retraite en même temps, anticipant ainsi de deux ans le versement de la rente de Serge Habegger.
 - d) Les clients souhaitent savoir à quoi ressemblerait la situation financière si Serge Habegger **décède après à la retraite**.

1. Calculez le scénario **Age** de Melissa et Serge Habegger.

1.1. **Situation effective** - la situation actuelle sur la base des assurances disponibles:

Etablissez à la main un graphique de prévoyance faisant apparaître de manière détaillée les prestations et les lacunes de revenus à la **retraite de Melissa et Serge Habegger**.

Modèle de solution																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat se présente correctement, tout comme la LSA 45. 																																																																				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Besoin</td> <td>100'000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salaire Serge</td> <td>110'000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CP Serge</td> <td>21'976</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CP Melissa</td> <td>4'843</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>AVS Serge</td> <td>45'360</td> <td>Plafonnement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CP Melissa</td> <td>4'843</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AVS Melissa</td> <td>22'980</td> <td>AVS Melissa</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Melissa 65</td> <td></td> <td>Serge 65</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Situation effect</td> <td>137'823</td> <td>Situation €</td> <td>72'179</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lacune 1</td> <td>-37'823</td> <td>Lacune 2</td> <td>27'821</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>												Besoin	100'000		Salaire Serge	110'000							CP Serge	21'976					CP Melissa	4'843					AVS Serge	45'360	Plafonnement		CP Melissa	4'843					AVS Melissa	22'980	AVS Melissa				Melissa 65		Serge 65				Situation effect	137'823	Situation €	72'179			Lacune 1	-37'823	Lacune 2	27'821		
			Besoin	100'000																																																																
Salaire Serge	110'000																																																																			
		CP Serge	21'976																																																																	
		CP Melissa	4'843																																																																	
		AVS Serge	45'360	Plafonnement																																																																
CP Melissa	4'843																																																																			
AVS Melissa	22'980	AVS Melissa																																																																		
Melissa 65		Serge 65																																																																		
Situation effect	137'823	Situation €	72'179																																																																	
Lacune 1	-37'823	Lacune 2	27'821																																																																	
<ul style="list-style-type: none"> • Graphique propre et compréhensible 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Besoins: 100'000.- 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Rente AVS Melissa: 22'980.- 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Rente CP Melissa: 4'843.- 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Salaire Serge: 110'000.- 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Lacune Phase 1: Aucune / + 37'823.- pendant deux ans 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Rente AVS Melissa & Serge: 45'360.- → Plafonnement 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Rente CP Serge: 21'976.- 																																																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Lacune Phase 2: 27'821.- 																																																																				

1.2. **Situation théorique** – faites des propositions pertinentes permettant de combler les lacunes.

a) Le couple attend que vous lui présentiez plusieurs solutions d'assurance pour leur situation personnelle à la retraite.

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none"> Lorsque les deux seront à la retraite, il y a aura une lacune annuelle de 27'821.-. Avec une espérance de vie de 20 ans supplémentaires, le besoin en capital se monte à 560'000.-.
<ul style="list-style-type: none"> Constitution de capital par le biais d'une assurance-vie mixte ou assurance en cas de vie
<ul style="list-style-type: none"> Idéalement, dans la prévoyance liée, étant donné que les deux n'en possèdent pas encore et qu'il y a ici la possibilité d'épargner des impôts.
<ul style="list-style-type: none"> Etant donné qu'ils prendront leur retraite dans 20 ans, une variante liée à des fonds est envisageable pour augmenter les revenus. Pour ce faire, il faudrait cependant définir les profils de risque des deux.

b) Faites également des propositions qui n'isolent pas la solution, mais la présente dans le cadre de l'ensemble de sa prévoyance (invalidité, décès, vieillesse).

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none"> Il convient évidemment de vérifier les risques décès et invalidité à l'aide d'une analyse de prévoyance.
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'incapacité de gain par suite de maladie, il y a probablement une lacune chez les deux. Il est fortement conseillé de souscrire une rente d'incapacité de gain. Pour ce faire, il faudrait considérer l'état de santé ainsi que le budget.
<ul style="list-style-type: none"> En cas de décès par suite de maladie, il y a probablement une lacune chez les deux. Dans ce cas, une police pour le risque de décès pourrait être conclue dans le cadre du pilier 3a ou 3b.

c) Les clients voudraient savoir ce qui se passerait s'ils partaient tous deux à la retraite en même temps, anticipant ainsi de deux ans le versement de la rente de Serge Habegger.

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none"> AVS Serge: Réduction à vie de sa rente AVS de 13,6% (6,8% par année)
<ul style="list-style-type: none"> CP Serge: Réduction à vie de la rente CP → Rente adaptée: 19'821.- selon le certificat de prestations
<ul style="list-style-type: none"> Conclusion: La lacune de prévoyance à la retraite augmente de 5'000.- environ

- d) Les clients souhaitent savoir à quoi ressemblerait la situation financière si Serge Habegger **décède après à la retraite**.

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none">• AVS: La rente de vieillesse AVS de Serge est supprimée.
<ul style="list-style-type: none">• AVS: La rente de vieillesse AVS de Melissa n'est plus plafonnée. En cas de décès après le départ à la retraite, un droit à une rente complémentaire de 20% naît, pour autant que le montant maximal de la simple rente AVS n'est pas atteint.
<ul style="list-style-type: none">• CP: La rente de vieillesse CP de Serge est supprimée. En cas de décès après le départ à la retraite, un droit de 60% de la rente de vieillesse du défunt naît. C'est-à-dire 60% de 21'976.- comme rente de conjoint pour Melissa (13'186.-).
<ul style="list-style-type: none">• CP: La rente de vieillesse CP de Melissa reste inchangée.
<ul style="list-style-type: none">• Au total, le revenu des rentes diminue de plus de 20'000.- par année. Si Melissa est seule, les besoins diminueront eux aussi.

Partie 2: Questions sur la base du premier contact téléphonique

Lors du premier contact téléphonique, le client vous a posé des questions que vous avez notées et auxquelles vous souhaitez répondre à présent.

1. Lisez attentivement les questions suivantes.
2. Notez également des éléments à titre d'aide-mémoire!
3. Lors de l'entretien qui suit, le client s'attend à ce que vous répondiez à ses questions.

Question 1 (10 points)

Vos clients songent à rembourser le retrait anticipé EPL à la caisse de pension et à améliorer leur situation de prévoyance individuelle à l'aide d'un rachat.

Ils ont quelques questions à ce sujet:

- a) Quelles conséquences un retrait anticipé EPL a-t-il sur les possibilités de rachat dans la caisse de pension?
- b) Quelles sont les conséquences fiscales du remboursement d'un retrait anticipé EPL et du rachat dans la caisse de pension?
- c) Quelles sont les conséquences au niveau de la prévoyance d'un rachat pour une solution de prévoyance dans la primauté des cotisations?
- d) Que faut-il prendre en compte en cas de rachat dans la caisse de pension? Recommandez-vous un rachat au couple Habegger?

Modèle de solution
a) Un rachat est en principe uniquement possible après remboursement du retrait anticipé EPL.
b) <ul style="list-style-type: none">• Remboursement de l'impôt sur la prestation en capital qui est dû au moment du retrait anticipé.• Le montant du rachat est intégralement déductible du revenu imposable.
c) Les prestations vieillesse et de risques augmentent.
d) <ul style="list-style-type: none">• Le rachat est possible jusqu'à hauteur du montant maximal réglementaire (en général visible sur le certificat LPP).• D'un point de vue fiscal, il est judicieux de procéder à un rachat échelonné.• Au cours des trois prochaines années, aucun versement en capital ne peut être réalisé du point de vue fiscal. Dans ce contexte, il n'est pas important qu'il

s'agisse d'un retrait EPL ou d'un départ anticipé à la retraite.

- Etant donné que le couple Habegger n'utilise pas encore le pilier 3a, on pourrait d'abord profiter de ces possibilités fiscales.

Question 2 (10 points)

La fillette (10 ans) de vos clients a légèrement endommagé par mégarde une voiture garée d'un tiers avec son vélo. Le dommage matériel occasionné s'élève à quelque 2500.00 francs. Ils ont quelques questions à ce sujet.

- Qui est responsable de ce dommage? Dans quelle loi cela est-il réglementé et de quel type de responsabilité s'agit-il?
- Quelles sont les conditions juridiques à l'ouverture d'une prétention en responsabilité civile?
- Quelle assurance interviendrait (le cas échéant) et quelle serait l'étendue des prestations?
- Quels sont les autres types de responsabilités extracontractuelles? Quelles sont les différences?

Modèle de solution	
a)	La fillette de 10 ans étant déjà capable de discernement, elle est responsable personnellement resp. par illicéité selon l'art. 41 CO → Responsabilité pour faute
b)	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages (dommages corporels ou matériels; gains perdus) • Acte illicite • Lien de causalité adéquate • Faute
c)	<p>La responsabilité civile privée (couverture familiale), mais elle n'est pas obligatoire.</p> <p>L'assurance prend en charge les prétentions justifiées et conteste les prétentions injustifiées en responsabilité (protection juridique passive).</p> <p>L'assurance responsabilité civile privée verse en principe la valeur actuelle déduction faite d'une éventuelle franchise. La réparation est indemnisée dans le cas présent.</p>
d)	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité causale simple → Responsabilité par violations du devoir de surveillance/de diligence

- Responsabilité causale aggravée → Responsabilité pour création d'un état dangereux. L'auteur du dommage ne peut se libérer que difficilement de la responsabilité (absence de faute + faute grave du tiers/lésé ou force majeure)

Question 3 (10 points)

Le couple Habegger prévoit de prendre un congé non payé de 4 mois pour partir en Australie. Etant donné que la fille doit aller à l'école, elle va revenir tout seule au bout de 6 semaines et vivre chez sa tante jusqu'au retour des parents. Vos clients ont quelques questions à ce sujet.

- a) Quelle couverture d'assurance est disponible pour les urgences à l'étranger dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins et quelles sont les éventuelles lacunes de couverture?
- b) Comment combler ces lacunes de couverture auprès de la caisse-maladie?
- c) L'agence de voyage propose de conclure une assurance voyages pour la durée du voyage. Cela a-t-il un sens?
- d) Quels sont les éléments possibles de l'assurance voyages?

Modèle de solution	
a)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire, le double du tarif du canton de domicile est au maximum remboursé à l'étranger. • Les traitements coûtent souvent nettement plus (notamment dans des pays comme l'Amérique, l'Australie, le Japon, le Canada). • Il y a des lacunes non négligeables dans le domaine des frais de sauvetage et de transport.
b)	<ul style="list-style-type: none"> • Par le biais des assurances complémentaires auprès de la caisse-maladie pour les traitements. • L'assurance voyages peut être conclue également pour couvrir les frais de sauvetage et de transport.
c)	<p>Une assurance voyages est judicieuse dans tous les cas. Une couverture sur toute l'année auprès d'un assureur privé est encore mieux</p>
d)	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation du voyage: l'élément principal de toute assurance voyages. Sont assurés les frais consécutifs d'un voyage non effectué et l'interruption prématurée d'un voyage ou d'un séjour. • Assistance aux personnes: est assurée toute une série d'événements qui engendrent des frais supplémentaires pendant le voyage (par ex. frais de recherche, de sauvetage et de dégagement, vol de documents, transport de retour de personnes blessées, etc.) • Assistance aux véhicules: dépannage; frais consécutifs en cas d'impossibilité d'utiliser le véhicule/de détérioration du véhicule

- Bagages: remplacement suite à la perte, endommagement ou retard de livraison
-

Skala **44**
Echelle

Monatliche Vollrenten
Rentes complètes mensuelles

Beträge in Franken
Montants en francs

Bestimmungsgrösse Base de calcul	Alters- und Invali- denrente Rente de vieillesse et d'invalidité	Alters- und Invalidenrente für Witwen/Witwer Rente de vieillesse et d'invalidité pour veuves/veufs	Hinterlassenenrenten und Leistungen an Angehörige Rentes de survivants et rentes complémentaires aux proches parents			
			Witwen/Witwer Veuves/Veufs	Zusatzrente Rente complémen- taire	Waisen- und Kinder- rente Rente d'orphelin ou pour enfant	Waisenrente 60 % *) Rente d'orphelin 60 % *)
Massgebendes durchschnittliches Jahreseinkommen Revenu annuel moyen déterminant	1/1			1/1	1/1	1/1
bis 15120 jusqu'à	1260	1512	1008	378	504	756
16632	1293	1551	1034	388	517	776
18144	1326	1591	1060	398	530	795
19656	1358	1630	1087	407	543	815
21168	1391	1669	1113	417	556	835
22680	1424	1709	1139	427	570	854
24192	1457	1748	1165	437	583	874
25704	1489	1787	1191	447	596	894
27216	1522	1826	1218	457	609	913
28728	1555	1866	1244	466	622	933
30240	1588	1905	1270	476	635	953
31752	1620	1944	1296	486	648	972
33264	1653	1984	1322	496	661	992
34776	1686	2023	1349	506	674	1011
36288	1719	2062	1375	516	687	1031
37800	1751	2102	1401	525	701	1051
39312	1784	2141	1427	535	714	1070
40824	1817	2180	1454	545	727	1090
42336	1850	2220	1480	555	740	1110
43848	1882	2259	1506	565	753	1129
45360	1915	2298	1532	575	766	1149
46872	1935	2322	1548	581	774	1161
48384	1956	2347	1564	587	782	1173
49896	1976	2371	1580	593	790	1185
51408	1996	2395	1597	599	798	1197
52920	2016	2419	1613	605	806	1210
54432	2036	2443	1629	611	814	1222
55944	2056	2468	1645	617	823	1234
57456	2076	2492	1661	623	831	1246
58968	2097	2516	1677	629	839	1258
60480	2117	2520	1693	635	847	1270
61992	2137	2520	1710	641	855	1282
63504	2157	2520	1726	647	863	1294
65016	2177	2520	1742	653	871	1306
66528	2197	2520	1758	659	879	1318
68040	2218	2520	1774	665	887	1331
69552	2238	2520	1790	671	895	1343
71064	2258	2520	1806	677	903	1355
72576	2278	2520	1822	683	911	1367
74088	2298	2520	1839	689	919	1379
75600	2318	2520	1855	696	927	1391
77112	2339	2520	1871	702	935	1403
78624	2359	2520	1887	708	943	1415
80136	2379	2520	1903	714	952	1427
81648	2399	2520	1919	720	960	1439
83160	2419	2520	1935	726	968	1452
84672	2439	2520	1951	732	976	1464
86184	2460	2520	1968	738	984	1476
87696	2480	2520	1984	744	992	1488
89208	2500	2520	2000	750	1000	1500
90720	2520	2520	2016	756	1008	1512

und mehr et plus

*) Beträge gelten auch für Vollwaisen- und ganze Doppel-Kinderrenten

*) Montants également applicables aux rentes d'orphelins doubles et aux rentes entières doubles pour enfants

Caisse de pension

Certificat d'assurance au 01.01.2025 (en CHF)

Données personnelles

Personne assurée Habegger Melissa
Date de naissance 19.01.1981

Salaire et cotisations

Annuellement

Salaire déterminant	42'000.00
Déduction de coordination	26'460.00
Salaire assuré	15'540.00

Prestations assurées

Avoir de vieillesse projeté avec intérêts à 64 ans:	78'115.00
Rente de vieillesse annuelle probable à 64 ans:	4'843.00
En cas de retraite anticipée:	
Age 64	4'313.00
Age 63	4'097.00
Age 62	3'882.00
Age 61	3'669.00
Age 60	3'458.00
Rente d'invalidité annuelle	3'945.00
Rente annuelle pour enfant d'invalidité	789.00
Délai d'attente 24 mois Libération du paiement des primes après 3 mois	
Rente annuelle de conjoint / partenaire*	2'367.00
Rente annuelle d'orphelin	789.00

* Droit aux prestations selon le règlement

Informations complémentaires

Versement anticipé pour la propriété du logement le 31.01.2021	40'000.00
Montant maximal, pour le rachat de prestations	97'812.00
Prestation de libre passage	10'797.00
Dont part LPP	10'797.00
Montant pour le financement d'un logement en propriété (EPL)	10'797.00

Le présent certificat remplace tous les certificats antérieurs et a un but purement informatif.
Les dispositions du règlement sont déterminantes.

Caisse de pension

Certificat d'assurance au 01.01.2025 (en CHF)

Données personnelles

Personne assurée Habegger Serge
Date de naissance 14.01.1983

Salaire et cotisations

Annuellement

Salaire déterminant	110'000.00
Déduction de coordination	26'460.00
Salaire assuré	83'540.00

Prestations assurées

Avoir de vieillesse projeté avec intérêts à 65 ans:	378'902.00
Rente de vieillesse annuelle probable à 65 ans:	21'976.00
En cas de retraite anticipée:	
Age 64	20'894.00
Age 63	19'821.00
Age 62	18'756.00
Age 61	17'700.00
Age 60	16'653.00
Rente d'invalidité annuelle	21'558.00
Rente annuelle pour enfant d'invalidité	4'312.00
Délai d'attente 24 mois	
Libération du paiement des primes après 3 mois	
Rente annuelle de conjoint / partenaire*	12'935.00
Rente annuelle d'orphelin	4'312.00

* Droit aux prestations selon le règlement

Informations complémentaires

Versement anticipé pour la propriété du logement le 31.01.2021	40'000.00
Montant maximal, pour le rachat de prestations	77'890.00
Prestation de libre passage	54'275.00
Dont part LPP	47'377.00
Montant pour le financement d'un logement en propriété (EPL)	54'275.00

Le présent certificat remplace tous les certificats antérieurs et a un but purement informatif.
Les dispositions du règlement sont déterminantes.